

COMMUNE DE LE BEAGE

INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : l'inondation et la sismicité.

2° Nature et intensité des risques.

2.1 inondation :

Il s'agit du risque d'inondation par débordement de la Véradeyre.

Dans l'étude hydrogéomorphologique SCP 2016, la zone inondable a été identifiée.

2.2 risque sismique :

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité faible.

3° Documents de référence.

- *pour l'inondation :*
 - le porter à connaissance (étude SCP 2016), transmis par Monsieur le Préfet à Monsieur le Maire le 26 octobre 2016, et ses annexes.
- *pour la sismicité :*
 - Les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

4° Cartographie.

- *pour le risque d'inondation :* aléas étude SCP 2016 (2 plans)

Fiche mise à jour le 15 mars 2017

